



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 78951

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la vaccination des professionnels de santé contre la grippe saisonnière. Chaque année, en France, la grippe saisonnière cause environ 2 500 décès. Les professionnels de santé, et notamment les médecins, les infirmiers, les ambulanciers et les kinésithérapeutes, peuvent être amenés à entrer en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque ; ils sont donc particulièrement exposés. Or, à l'heure actuelle, la CNAM ne délivre pas de bon de prise en charge gratuite contre la grippe saisonnière aux professionnels de santé. Afin de protéger à la fois les soignants et les patients qu'ils côtoient, il apparaît donc opportun d'étendre aux professionnels de santé le bénéfice de la prise en charge gratuite du vaccin contre la grippe saisonnière. Elle la prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78951

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5468

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)